

Compte-rendu du CSE du réseau France 3 des 28 et 29 septembre

Régionalisation : vers une évolution du projet ?

Suite à la signature d'un accord de méthode avec les organisations syndicales, une commission a été créée pour suivre et ajuster le projet de régionalisation qui doit s'étaler sur plusieurs années et concerne des pans aussi variés que le numérique, l'antenne, l'info, mais aussi les modes de fabrication des émissions et de l'information, les métiers, les moyens humains et financiers, les partenariats avec France Bleu, voire avec la presse quotidienne régionale (PQR).

Cette commission répond au doux nom de CASAR (commission d'anticipation, de suivi et d'ajustement de la régionalisation).

Tiens, d'ailleurs, si on en croit la direction, il ne faut plus dire « régionalisation », mais plutôt « développement des offres régionales ». Il ne s'agit apparemment pas que d'un glissement sémantique. Les éléments présentés à la CASAR montrent que la réflexion la plus avancée porte sur la plateforme numérique « de proximité », à qui on assigne des objectifs nombreux et importants : articles, vidéos, podcasts, du décryptage et de la mise en perspective, des portraits et témoignages, des contenus de service au quotidien, l'animation d'un dialogue avec les publics. Philippe Martinetti, le nouveau patron du réseau régional, parle d'un « *rééquilibrage* » entre le numérique et le linéaire.

Tout cela réclame des moyens. Or, sur la question des moyens, la direction n'a à ce stade aucune réponse, à part évoquer d'hypothétiques changements de pratiques qui n'ont commencé ni à être expérimentées, ni à être négociées. Tout juste Philippe Martinetti évoque-t-il la question des petites régions sous-dotées (Centre Val de Loire, Pays de la Loire), en indiquant : « *je ne vais pas sortir d'ETP magiques, je n'ai pas de besace à ETP. Mais sur des points sensibles, sur des postes et métiers nécessaires au développement régional, je vais être attentif* ». On comprend en creux qu'il pourrait y avoir des redéploiements de postes, sans précision sur leur origine.

Ces ambitions sur le numérique se feront-elles au détriment de l'antenne linéaire ? C'est la question qu'ont posé les élus CGT et à laquelle la direction oppose de très évasives dénégations. Car on est parvenu à l'heure de vérité : des moyens qui ne permettent plus de répondre correctement à nos objectifs d'antenne – encore moins à nous développer –

et qui vont encore baisser drastiquement en 2022. Que restera-t-il à l'arrivée du projet régional ?

Côté info, une réflexion doit être menée autour du contenu et de la forme des JT régionaux. Pour l'instant, elle a lieu dans un cénacle de cadres de rédaction, piloté par Christophe Poullain, le directeur par intérim de l'info régionale, assisté de deux rédacteurs en chef du Réseau, Anne-Sophie Maxime (Marseille) et Anthony Masteau (Rennes).

Les élus ont dénoncé le fait qu'une fois de plus il s'agisse d'une réflexion descendante des chefs vers les troupes.

Ce journal du futur (le sera-t-il seulement ?) sera testé en laboratoire à Strasbourg, dans le cadre de l'expérimentation comprenant un automate de régie. Après d'âpres débats, la direction précise qu'il y aura bien une expérimentation cadrée par les accords d'entreprise.

Quoi qu'il en soit, la direction reconnaît qu'elle n'est pas prête sur un certain nombre de points ; d'ailleurs, elle a décidé de rallonger le délai de la procédure d'information/consultation des instances. On devrait en savoir un peu plus lors de la réunion du CSE Central de FTV, le 13 octobre.



Plus de détails dans le compte-rendu de la CASAR
Voir aussi la déclaration liminaire de la CGT

Santé au travail

La commission santé a balayé les nombreux sujets santé qui émaillent le réseau. Les élus de la CGT ont rappelé qu'il appartenait à la direction de communiquer sur la persistance des mesures sanitaires et de réunir les meilleures conditions possibles pour celles et ceux qui vont revenir sur site dès le 1er octobre. La direction s'engage à produire un communiqué qui précisera le socle commun des règles en vigueur.

À ce jour de nombreuses imprécisions sur le déploiement de l'accord télétravail ou encore le pass sanitaire laissent des espaces d'interprétation dont il est à craindre qu'ils produisent incompréhensions ou décisions arbitraires. Pourtant, à la demande de la CSSCT, « des ateliers de reprise » avaient été organisés afin d'anticiper et de mettre en place l'accompagnement individuel ou collectif dédié en fonction des remontées. A ce stade la direction n'a pas associé les élus à un travail consolidé et, un sujet chassant l'autre, les ateliers qui se sont tenus ne laissent place à aucune mesure visible. L'intention était là, le mode opératoire était également partagé mais nous déplorons une mise en œuvre à géométrie variable et une démarche inachevée.

Autre sujet d'envergure, examiné par la CSSCT, le rapport d'expertise de Secafi portant sur un risque grave par incidents répétés à [France 3 Languedoc-Roussillon](#) déclenché

le 17 décembre 2020 par les élus du CSE. Le constat de l'expert est alarmant, il pointe l'inaction sidérante de la direction. De nombreux salariés ont fait les frais d'un mode managérial autocratique et pathogène. Les élus ont rappelé l'article L.4121-1 du code du travail qui précise que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Les obligations de la direction en termes de santé physique et mentale relèvent d'une obligation de résultat, il est donc impossible de pouvoir y déroger.

La direction s'est engagée à réunir rapidement les représentants de proximité et à organiser différentes restitutions de cette expertise auprès de tous les salariés de France 3 Languedoc-Roussillon. Un travail au long cours devra ensuite être mené, afin d'établir un plan d'actions partagé qui comprendra des mesures correctives et des garde-fous pour faire que ce type de dérive ne puisse à nouveau se produire.

Concernant [Amiens](#), les élus du CSE avaient déclenché, le 26 mars dernier, une alerte pour risque grave au service web, suite à des témoignages inquiétants remontant à plusieurs années. L'enquête paritaire menée par les RP et la direction avec l'accompagnement d'un expert, a conclu qu'il ne persistait pas de risque grave au sein du service. Un certain nombre de mesures ont d'ores et déjà été prises, un plan d'action concerté entre les RP et la direction est en cours d'élaboration.

Enfin, [à Brest](#), une alerte pour atteinte aux droits des personnes remontant à un an, a fait l'objet d'une investigation par un cabinet extérieur. La synthèse du rapport, présentée à la CSSCT n'est clairement pas à la hauteur des enjeux et de la gravité des faits, en particulier l'accident du travail dont a été victime à cette occasion une élue du personnel. Les élus ont très vivement déploré l'inertie de la direction dans le lancement d'une enquête, puis la superficialité du travail de l'officine, qui n'a pas cherché à identifier les facteurs de risque, permettant d'expliquer les faits, notamment au regard du contexte de travail ou du lourd historique à la locale de Brest. Au final, le rapport ne permet pas d'entamer un travail de réparation, ni de mettre en place le moindre plan d'action crédible.



Plus de détails dans le compte-rendu de la CSSCT du 17 septembre

Déménagement de la locale de Pau

Consultés sur le projet de déménagement de la locale de Pau, les élus ont salué, une fois n'est pas coutume, la conduite du projet par la direction de France 3 Nouvelle-Aquitaine : les salariés ont été associés en amont, leurs remarques ont permis d'adapter significativement le projet. De même, un suivi a été effectué par les représentants de proximité.

Le projet prévoit de rapatrier la locale en centre-ville de Pau, dans le même bâtiment que France Bleu, ce qui lui donnera plus de visibilité que dans sa zone industrielle

actuelle. En outre, la question des déplacements (transports en commun, vélo) a été prise en compte.



Avis du CSE
sur la relocalisation de la locale de Pau

Appel d'offres sur la sécurité et le gardiennage

Il s'agit du renouvellement des contrats actuels, hors Outremer. Nous ne saurons qu'en janvier quel prestataire sera retenu. Si ce n'est pas le prestataire actuel qui remporte le marché, il y aura une procédure de reprise et de transfert du personnel concerné.

Principale évolution entre le contrat actuel et futur : l'exigence sur le niveau d'aptitude des gardiens qui ne devront plus être seulement agents de sûreté et de sécurité, mais également SIAP 1 (sécurité incendie). Cette qualification les habilite à arrêter une alarme incendie et à effectuer une « levée de doute ».

Selon la direction, la convention collective de la sécurité interdit aux gardiens de faire l'accueil, de répondre au téléphone ou d'effectuer des tâches administratives.

Les élus ont beaucoup argumenté sur l'écart qui existe entre la théorie des appels d'offre que passe France Télévisions et la réalité du travail effectué par les agents sur le terrain, qui comprend de nombreuses tâches cachées. Les élus ont rappelé qu'il ne doit pas y avoir de lien de subordination entre les salariés de la société prestataire et France Télévisions.

France Télévisions met en avant hypocritement la responsabilité sociale et environnementale, tout en se défaussant sur des sous-traitants dont on connaît toutes les dérives en termes de droits sociaux. L'établissement d'un cahier des charges plus ambitieux socialement aurait pu laisser entrevoir une amélioration des conditions de travail pour ces premiers de cordée de nos établissements.



| Voir le tract de la CGT du 31 août

Vie du CSE

Gwendal Poiron a été élu représentant de proximité de l'antenne de France 3 Bretagne, en remplacement de Vincent Texier, démissionnaire.

A venir

13 et 14 octobre : CSE central

19 octobre : CASAR

26 et 27 octobre : CSE

Le 4 octobre 2021

N'hésitez pas à solliciter vos élu·e·s CGT :

▶ Titulaires :

Élisabeth Braconnier (Besançon), Chantal Frémy (Toulouse), Jean-Hervé Guilcher, secrétaire du CSE (Brest), Annabelle Igier (Reims), Fabienne Labigne (Nantes), William Maunier (Metz), Pierre Mouchel (Bordeaux), Christophe Porro (Marseille), Thierry Pujo (Limoges), Sylvie Samson (Orléans).

▶ Suppléant·e·s :

Delphine Collin (Poitiers), Karine Cévaër (Rennes), Rabéa Chakir-Trébosc (Bordeaux), Danilo Comodi (Le Havre), Philippe Conte (Grenoble), Isabelle Debraye (Amiens), Laurent Faure (La Fabrique, Toulouse), Claire Lacroix (Marseille), Thomas Raoult (La Fabrique, Rennes), Frédéric Rinauro (Montpellier).

▶ Représentant syndical : Pascal Percie du Sert (La Fabrique, Lyon).



Casar

Commission d'anticipation, de suivi et
d'ajustement de la régionalisation

#1

Réunion du 23 septembre 2021

Présents : Christophe Amouriaux, Jean-Manuel Bertrand, Rabéa Chakir-Trébosc, Hervé Colosio, Bruno Espalieu, Jean-Hervé Guilcher (secrétaire de la CASAR), Claire Lacroix, Laurent Maas, Béatrice Mariani, Olivier Mélinand, Chloé Tempéreau.

Pour la direction : Alain Astarita (directeur délégué à la coordination et au développement des régions), Samuel Bignon (DRH du réseau France 3), Germain Dagognet (président de la CASAR), Marie-Laurence Ferracci (chargée de mission au Secrétariat général du réseau France 3), Michaël Friederich (directeur de l'exploitation et des moyens du réseau France 3), Fabrice Goll (directeur délégué pour le sport régional), Frédérique-Marie Lamouret (directrice du numérique régional), Encarna Marquez (directrice du numérique de France Télévisions), Philippe Martinetti (directeur du réseau France 3), Xavier Riboulet (directeur de France 3 Nouvelle-Aquitaine, chargé d'une mission transverse sur les projets régionaux) et Florence Vincelot (Pôle conseil et accompagnement de FTV).

Trois mois après la signature de l'accord de méthode sur le projet régional, la CASAR (commission d'anticipation, de suivi et d'ajustement de la régionalisation) s'est enfin réunie pour la 1^{re} fois.

Pour la direction, il s'agit d'un « lieu d'échange, de dialogue, mais aussi de débat et de confrontation pour contribuer à améliorer le développement régional et nos contenus », selon les mots de Philippe Martinetti.

Présentation du projet de transformation de l'offre numérique de proximité

Pour Encarna Marquez, la directrice du numérique de FTV, il s'agit de « réinventer l'offre numérique de proximité », autour de 3 questions de départ :

- Quelle est l'offre utile à nos publics ?
- Comment on distribue cette offre ?



- Avec quelle « expérience utilisateur » dans l'environnement numérique existant (plateformes propres à FTV, réseaux sociaux, etc.) ?

Depuis avril, des ateliers ont eu lieu, rassemblant près de 80 personnes issues des différentes directions de l'entreprise, dans une logique de « mode projet » : direction du réseau régional et du numérique régional, direction des antennes et des programmes de FTV, direction du numérique (pour les aspects techniques et ergonomiques du numérique), direction de l'info, direction de la transformation, direction de la communication et du marketing.

Ils ont permis d'effectuer des constats à partir d'études et de consultations des utilisateurs, ou de « benchmarking » du secteur, et de construire une feuille de route qui sera déployée sur la fin d'année et sur 2022, par touches progressives.

Pour la direction, tout part des attentes des publics, qui souhaitent :

- Qu'on leur parle de leur espace immédiat
- Des contenus de proximité, aussi bien d'un point de vue géographique que du point de vue des préoccupations et ce, bien au-delà de l'info
- Des contenus utiles et pratiques, mais avec une valeur ajoutée (pas du serviciel brut)
- Une offre qui crée du lien social
- Une offre considérée comme bienveillante, complémentaire des offres nationales.

De ce diagnostic, la direction a tiré 6 constats principaux, concernant l'offre actuelle :

- Nos offres ne sont pas lisibles
- Les gens ne viennent pas directement sur nos sites, mais ils y arrivent par des recherches sur le net
- Il n'y a pas de circulation entre les sites régionaux et franceinfo dont ils sont pourtant une sous-entité
- Les publics régionaux sont assez représentatifs de la société (beaucoup plus que les visiteurs des plateformes nationales) et ils sont fortement ancrés dans leur territoire
- Les contenus vidéo sont peu consommés car peu accessibles (il faut en moyenne 7 clics pour trouver un documentaire)
- Il n'y a pas de cohérence, d'une région à l'autre, dans l'utilisation des plateformes tierces comme Youtube ou Facebook.

Aujourd'hui, les offres restent très cloisonnées (entre l'info et le hors-info, entre les régions et le national). Le projet vise à décroisonner les contenus et les offres – c'est-à-dire les rendre mieux accessibles – autour des deux plateformes de France Télévisions : franceinfo pour l'information et France.tv pour les programmes. Ces deux entités répondent à deux logiques de consommation différentes, entre l'info et les programmes. D'un côté, franceinfo entre plus en concurrence avec les applis comme Le Monde, de l'autre France.tv se mesure plus aux autres plateformes de rattrapage ou de streaming.

A l'origine, l'environnement numérique de France TV a été construit par appartements, en fonction de l'organisation de l'entreprise et des différentes chapelles. En 2015, selon la directrice du numérique, il existait une nébuleuse de près de 300 sites et applis à FTV. Il y a 3 ans, il en restait encore 18. L'idée est désormais qu'il n'en demeure que deux.



Aujourd'hui, la logique n'est plus d'adapter les plateformes à l'organisation de l'entreprise mais de les centrer sur l'utilisateur et ses choix. C'est ce qu'on appelle « l'expérience utilisateur », qui repose en particulier sur la possibilité de personnaliser sa navigation (par bassins de vie, par intérêts thématiques, etc.).

Le projet veut en outre construire des passerelles fortes avec l'info nationale pour que les utilisateurs circulent plus d'une offre à l'autre au sein des plateformes, ce qui permet d'augmenter les audiences.

Cette stratégie a été validée par Delphine Ernotte fin juillet.

Les évolutions graphiques et ergonomiques répondant à cette logique vont se faire sans big bang, par petites touches d'ici la fin de l'année et sur 2022, à coup d'évolutions de fonctionnalités au fil des mises à jour, deux fois par mois.

Premières évolutions à venir, qui relèvent de la direction du numérique :

- l'introduction de la notion de bassins de vie sur les sites.
- une évolution graphique, afin de mieux identifier ce qui relève du régional (c'est ce qu'Encarna Marquez appelle « faire du Stéphane Plaza » : on travaille les polices, les couleurs, la navigation, etc.).
- amplifier le dialogue avec les publics. C'est ce qui a déjà été entamé à travers le hashtag #onvourépond dans quelques antennes.
- Améliorer le référencement des vidéos sur les sites.

Le chantier éditorial, lui, est de plus long terme : comment on va chercher un nouveau public, les jeunes en particulier ? Quels formats ? Selon quel jalonnement de mise en place ? Des réflexions ont déjà avancé sur la production de podcasts à partir des documentaires, qui permettraient de nourrir des papiers enrichis. Une cellule podcasts est déjà en place, notamment en Occitanie, en Nouvelle-Aquitaine et en Bourgogne.

Ce travail doit être mené en parallèle au travail éditorial sur la refonte des JT régionaux (voir plus loin).

La direction affirme qu'il s'agit à ce stade d'une « vision macro » et qu'un travail plus précis devra être fait au cours d'ateliers avec plus de personnes. Jusqu'ici, c'est majoritairement l'encadrement éditorial qui a été mis à contribution.

Ce travail donnera lieu à des restitutions régulières au sein de la CASAR.

Pour la directrice du numérique, il y a aujourd'hui une attente du public, donc une place à prendre et FTV dispose des compétences en interne pour le faire.



Remarques des membres de la commission

Les membres de la commission se sont étonnés qu'il ait fallu attendre tant de temps pour faire le constat du manque de lisibilité des sites, alors que c'est une doléance qui remonte des antennes depuis plus de dix ans. Cela renvoie au cloisonnement encore réel jusque récemment entre la direction du numérique et les directions opérationnelles.

Ils ont noté le faible niveau de détails à ce stade, sans dates ni échéances.

Nos constats : nos sites sont brouillons et peu lisibles et l'information n'est pas différenciée des contenus relevant du programme ou de la communication. Absence des vidéos des sujets en replay, pourtant demandées par les publics.

Interpellée sur la question des droits d'auteurs et des droits moraux des journalistes, la direction est restée vague sur ces aspects.

La commission demande à recevoir les études réalisées par la direction de la stratégie éditoriale. La direction propose que Tiphaine de Ragueneil vienne les présenter lors de la prochaine CASAR.

Les membres de la commission rappellent que le « décloisonnement » ne doit pas conduire à mélanger tous les types de contenus sans distinctions. La direction assure que par décloisonnement elle entend accessibilité et lisibilité des contenus et que l'information restera identifiée en tant que telle.

Concernant la méthodologie, il est impératif que le travail se fasse dès l'amont avec les équipes, pas seulement avec les cadres éditoriaux. C'est la seule garantie d'une appropriation des projets par les équipes, conformément aux préceptes de la qualité de vie au travail (accord FTV de juillet 2017).

Il est également indispensable de mesurer les impacts de ces projets, d'en évaluer les risques professionnels, d'anticiper sur d'éventuels troubles psychosociaux. Il est impératif de passer d'une logique curative (prévention tertiaire) à une logique préventive (prévention primaire de préférence ou secondaire). Cela passe par l'utilisation des dispositifs prévus par les accords, par l'association des élus et des salariés, et par l'anticipation.

La direction évoque la communication des comptes rendus des IP à la CASAR. Cela suppose que les instances de proximité soient associées dès l'amont, avec l'anticipation nécessaire pour jouer leur rôle en local et pour transmettre leurs conclusions aux membres de la commission.

Aucun élément à ce stade sur le financement de ces évolutions. La question des moyens est pourtant omniprésente, et ce, dès la phase des réflexions et de la co-construction. Associer les professionnels concernés impose qu'ils soient libérés de leurs obligations de production le temps des ateliers ou des éventuels tests et expérimentations. La direction doit prendre en compte cette contrainte inhérente à la conduite de projets.



Afin d'avoir une vision éclairée des besoins internes en compétences, les membres de la CASAR souhaitent que leur soient présentée la répartition entre ce qui, sur le numérique, est actuellement assuré en interne et ce qui relève de prestations externalisées.

Vouloir mettre en place une « promesse de proximité pluridimensionnelle » comprenant des formats divers (articles, vidéos, podcasts), du décryptage et de la mise en perspective, des portraits et témoignages, des contenus de service au quotidien, l'animation d'un dialogue avec les publics, implique des moyens conséquents. Aujourd'hui, les services web régionaux doivent en permanence arbitrer entre la nécessité de faire suffisamment de publications quotidiennes pour être référencés sur les moteurs de recherche et la volonté – qui demande du temps – de produire des papiers enrichis et plus fouillés. La direction évoque un travail de jaugeage, afin de déterminer quel est le nombre opportun de publications quotidiennes pour faire vivre les sites, ce qui servirait de base à l'évaluation des moyens nécessaires.

Projet d'évolution des journaux régionaux

Le projet s'articule avec la réflexion sur le numérique, puisque l'ambition affichée est de bâtir un média global de proximité combinant télé, web et radio (au travers de rapprochements avec Radio France), et de conquérir de nouveaux publics. Le président de la CASAR, Germain Dagognet, prend en exemple le succès de franceinfo (en particulier pour le web et la radio).

Cette démarche est mise en œuvre suite à l'échec de l'expérimentation autour de la régie automatisée de Rouen. La direction, qui affirme désormais toujours partir de l'éditorial pour décliner ses projets, entend lier la réflexion sur le contenu et la forme du journal télévisé à l'exploration de nouveaux outils comme la régie automatisée Mosar.

Le projet de Strasbourg prévoit une plateforme autonome, sans impact sur l'activité quotidienne de France 3 Alsace. Il s'agit d'un projet du réseau régional, amené à rassembler des volontaires de différentes antennes régionales.

Selon la direction, Strasbourg offre l'avantage d'être facilement accessible (au moins de Paris...) et de disposer de locaux disponibles, voire équipés (plateau + régie, bureaux et salles de réunion).

Une équipe projet travaille actuellement sur l'aspect éditorial, autour de Christophe Poullain, le directeur par intérim de l'info régionale et de deux rédacteurs en chef : Anne-Sophie Maxime (Provence-Alpes) et Anthony Masteau (Bretagne).

Côté technique, Michaël Friederich est le « sponsor » du projet. L'équipe se compose en outre d'un directeur du projet, Philippe Espinet (consultant extérieur) et de 2 chefs de projet, Mylène Faligot et Pascal Trahi (direction technologies). Les appels à candidature n'auront lieu qu'une fois le projet éditorial défini.



Remarques des membres de la commission

Les élus déplorent que la réflexion éditoriale sur les contenus se limite à un cénacle composé de cadres de rédaction, de chefs d'édition ou de présentateurs, autrement dit « la France d'en haut » des rédactions. Ces réflexions doivent produire des pistes de travail pour des ateliers qui doivent se réunir d'ici la fin de l'année.

On observe une fois de plus une approche descendante, qui ne va, au mieux, solliciter les idées du terrain qu'en aval des projets, dans un cadre de réflexion déjà très emmuré.

Le projet ne mentionne pas le principe d'une expérimentation, tout juste évoque-t-on une « plateforme de test ». Or il s'agit bien de tester de nouvelles pratiques et de faire évoluer les métiers. Les membres de la commission appellent la direction à appliquer les principes de la conduite des projets, tels qu'ils sont prévus dans les accords sur la qualité de vie au travail (juillet 2017) et sur le déploiement du projet d'entreprise (mai et octobre 2019). La méthode, longuement négociée, y compris directement avec la présidente de FTV, engage l'entreprise.

Le respect de ces principes est d'autant plus nécessaire que ces projets interviennent après le traumatisme du projet de Rouen et le désastreux épisode du 18h30 – on ne part donc pas de zéro et ce n'est pas en décorrélant de Rouen le projet qu'on a neutralisé les risques liés au déploiement des régies automatisées. L'état de santé dans le réseau régional est très dégradé. La direction veut croire que ce n'est pas le cas, malgré la trentaine d'alertes santé déclenchées en 3 ans.

Les salariés ont le sentiment qu'on va adapter l'éditorial aux outils, puisque l'objectif est de déployer ces outils, afin de dégager des ETP. Germain Dagognet affirme que c'est tout le contraire, avant d'évoquer du bout des lèvres un possible accord d'expérimentation si cela se révèle nécessaire.

Bilan de la politique sportive

Une direction déléguée au sport régional a été mise en place à la fin de l'année dernière, pour soutenir le développement de ce que la direction qualifie d'axe majeur du développement régional. Avec comme principal objectif, la multiplication des retransmissions sportives, sur la case du dimanche 15h15/17h10. Selon la direction, il s'agit d'une case à fort potentiel.

L'idée est de conforter les partenariats déjà existants alors que la concurrence est vive (cyclisme, voile, Mondial de pétanque, etc.) et d'en développer de nouveaux, d'abord dans les 3 sports collectifs que sont le basket, le hand et le volley (BHV), mais aussi dans les sports qu'on ne voit jamais (surf, skateboard, pelote basque, etc.), afin d'attirer de nouveaux publics, en particulier les jeunes.

Depuis le début de l'année, quasiment toutes les régions ont produit un événement sportif. A date, 41 diffusions ont eu lieu, essentiellement des directs + 26 sur NoA.



Le réseau régional n'achète pas de droits, c'est la direction des sports de FTV qui négocie avec les fédérations en prenant en compte des fenêtres de diffusion régionales. En revanche, le Réseau finance tout ou partie des frais de production, selon les situations.

Depuis le début de l'année, un tiers des captations ont été faites avec les moyens techniques internes des antennes, un tiers avec les moyens de la Fabrique et un tiers en prestation extérieure.

Sur un certain nombre d'événements, les organisateurs ont leur propre prestataire et fournissent le signal international.

Selon Fabrice Goll, la priorité est donnée aux moyens internes de France 3. Si l'on ne peut pas le faire, on sollicite la Fabrique et en dernier lieu le privé. Mais de plus en plus d'antennes n'ont plus les outils ni les compétences pour assurer les captations. Comment alors peut-on donner la priorité aux moyens internes ?

Un cahier des charges type a été fourni aux différentes antennes pour la réalisation des captations sportives. Les membres de la commission demandent qu'il leur soit communiqué.

Depuis le début de l'année, un travail d'approche des différentes fédérations sportives a été mené, afin d'adapter le calendrier des rencontres sportives à nos impératifs de diffusion. Chaque semaine des réunions avec les fédérations et les ligues permettent de modifier les horaires des rencontres, afin que France 3 puisse les diffuser. Les structures sportives sont généralement partantes, car cela leur donne plus de visibilité.

Selon Fabrice Goll, cette nouvelle politique sportive permet également de valoriser les compétences en interne, celles des journalistes commentateurs sportifs ou celles des techniciens lorsqu'on assure nous-même la captation.

Comment la direction entend-elle faire monter en compétences journalistes et techniciens ? Des formations sont-elles prévues ? Pas d'information à ce stade.

Il demeure pas mal de questions à ce stade sur la nature des partenariats envisagés pour faire vivre les retransmissions sportives sur nos écrans. De même sur les moyens de financement. La direction évoque un fonds de soutien régional susceptible d'abonder des PAE et du sport, mais sans plus de précisions. Il conviendra de faire un focus sur l'utilisation de ce fonds.

L'ensemble des points à l'ordre du jour de cette 1^{re} réunion n'a pas été traité et a été reporté à la prochaine réunion qui se déroulera le 19 octobre.

Le secrétaire de la CASAR
Jean-Hervé Guilcher
26 septembre 2021



Compte-rendu de la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)

Réunion du 17 septembre 2021

Présents pour la direction : Philippe Martinetti (*Directeur du Réseau France 3*), Samuel Bignon (*DRH du Réseau France 3*), Nathalie Dené (*Responsable du développement de la ligne managériale et de la Santé Qualité de Vie au Travail pour France 3*), Xavier Froissart (*Directeur du service Qualité de Vie au Travail*).

Présents pour la CSSCT : Rabéa Chakir-Trébosc, Bruno Espalieu, François Ollier, Olivier Mélinand, Laurence Romet.

Excusée : Karine Cevaër (rapporteure).

La CSSCT souhaite la bienvenue à M. Martinetti. Cette CSSCT a commencé par un acte volontariste du nouveau directeur du réseau car face aux doutes et questions des membres de la CSSCT sur les consignes de l'entreprise pour les mesures de protection à appliquer : Philippe Martinetti a rapidement pris position en s'engageant à formaliser les mesures en cours par des communications spécifiques, mais aussi dans le cadre du prochain séminaire avec les Directeurs régionaux.

Crise sanitaire Covid-19

Invités : Alain Astarita (*coordination et développement régional*), Michaël Friederich (*directeur de l'exploitation du réseau*), Henri Disdier (*coordinateur des APS du Réseau*)

Concernant le **protocole sanitaire**, la direction se contente de préciser qu'il n'y a pas de nouvelles recommandations et que toutes les communications sur ce sujet sont présentes dans Monespace.

Les membres de la CSSCT rappellent à la direction que tous les salariés n'ont pas forcément vécu toutes les situations sanitaires et les règles s'y rapportant depuis le début de la crise. Il semble donc indispensable d'établir un document qui puisse rappeler, à date, les gestes barrières et les différentes règles toujours en vigueur dans nos espaces de travail.



Alors que de nombreuses questions sur le pass sanitaire et le réglementaire RH ont émaillé le CSE de début septembre, suite à diverses situations rencontrées au sein du réseau, la direction n'a pas été en mesure d'en produire un vade-mecum lors de cette CSSCT. Le directeur prend note de nos remarques et souscrit au principe de clarification de ce socle commun en actant le principe d'une communication sur les mesures sanitaires et d'un écrit sur les règles RH.

A ce jour, hormis une communication nationale basique en date du 24 septembre, rien de nouveau. Concernant le pass sanitaire, un CSEC extraordinaire est convoqué le 6 octobre afin que, comme le prévoit la loi, les élus puissent être info/consultés sur la mise en place du pass sanitaire dans les lieux de France Télévisions qui accueillent du public.

Lors de la CSSCT du 27 mai, la question **des capteurs de CO₂** avait été posée. La direction avait alors annoncé qu'elle souhaitait doter chaque site d'un capteur mobile pour les salles de réunion. Avant ce déploiement, une phase test était en cours pour la salle de rédaction de Bordeaux, ainsi qu'un autre dispositif au Siège. La direction s'engage à finaliser cette phase de tests dans les jours qui viennent et à comparer les deux versions afin de faire le choix des capteurs qui seront ensuite déployés. Les élus maintiennent leur demande de doter les sites excentrés de ces mêmes capteurs, ce qui n'était pas prévu jusqu'ici.

Certains points santé n'ont pu être abordés durant cette CSSCT, car priorité a été donnée aux intervenants extérieurs sur les enquêtes et expertises. Il devient urgent que ces sujets puissent être abordés, à l'occasion d'une CCSCCT extraordinaire.

La CSSCT du réseau rappelle à la direction que dès le 1^{er} octobre les salariés vont revenir sur site et que nous sommes toujours dans l'attente des résultats consolidés des ateliers de reprise menés conjointement avec les élus de proximité. Ces ateliers étaient prévus essentiellement pour repérer les signaux faibles parmi les salariés qui pouvaient craindre un retour sur site, l'idée était donc de les tenir le plus en amont possible, c'est pourquoi les communications ont été publiées le 20 et 21 mai par la direction et la CSSCT. A ce jour nous n'avons toujours pas d'informations sur ce dossier.

Autre point sensible, la mise en œuvre du nouvel accord télétravail. Avec le retour obligatoire sur site les salariés souhaitent également avoir recours à cette autre forme d'organisation du travail qu'ils ont parfois pratiquée durant plus de 18 mois. Les élus de la CSSCT alertent à nouveau la direction sur les disparités d'application de cet accord et souhaitent aborder urgemment, lors d'une CSSCT extraordinaire ces sujets relatifs aux conditions de travail dans un contexte de reprise sur site.

Conditions de tournage en « milieu difficile »

Les mesures de protection pour les tournages de manifestations des anti vaccins et/ou pass sanitaire restent les mêmes que pour les gilets jaunes, sauf pour les agents de protection rapprochée (APR) qui passent de 2 à 1 par endroit, car selon les directions régionales 2 personnes risquent d'attirer l'attention sur l'équipe ! Les journalistes savent bien que c'est la caméra qui attire...



Nous avons réaffirmé la nécessité de protéger les équipes de reportage de la même façon que ce soit un tournage pour le national, les régions ou les locales. Pas question pour les élus d'accepter des différences de traitement injustifiable : 1 seul agent de protection pour les régions et systématiquement 2 pour les équipes qui tournent pour le national.

La direction rappelle à cette occasion que l'APR a pour rôle de surveiller les manifestants à proximité de l'équipe et d'exfiltrer cette dernière en cas de danger. Cela implique que l'équipe soit préparée, qu'elle connaisse réflexes et procédures, tout comme l'APR.

Deux nouveautés quand même :

- Mise à jour de la [fiche réflexe « Conduite à tenir en cas d'agression d'une équipe de reportage »](#) disponible sur monespace. Elle devrait bientôt faire l'objet d'une communication interne. A noter : elle a été rédigée par un groupe d'experts ne comportant aucun journaliste. Encore quelque chose fait par des personnes qui ne connaissent rien du terrain et tant pis pour les principaux concernés
- Une formation « Prévenir les risques en tournage » est (enfin !) en cours de finalisation. Elle pourrait être obligatoire pour les équipes de tournage. Elle pourra être complétée par les formations « Agressions verbales » et « Face aux risques ».

Alors même que des journalistes ont déjà été agressés dans d'autres régions et que la défiance envers les médias s'amplifie, la protection des équipes doit être un sujet de préoccupation. Pour la direction comme pour les élus, la question est avant tout de déterminer **comment on traite ces actus**. Est-ce qu'on fait une image tous les samedis par exemple ? Il faut une réflexion au plus près du terrain, avec la rédaction en chef.

Le directeur du réseau prend position sur cet aspect éditorial et précise qu'il n'est pas nécessaire de traiter toutes les manifestations anti vaccins du samedi de la même manière et qu'il peut y avoir des angles différents pour traiter ces « revendications ».

Expertise suite à une alerte pour risque grave à France 3 Languedoc-Roussillon

Invités : Rose Paolacci (Directrice régionale Occitanie), Vanessa Fixot-Lucas (DRH Occitanie), Jean-Yves Ollivier et Pierre Trouillet (coordination de l'expertise), Olivier-Stéphane Gauthier (Expert Secafi)

Pour rappel : suite à de nombreux témoignages de mal-être au sein des rédactions de l'antenne de Montpellier, des locales de Perpignan et Nîmes et des BIP de Mende et de Carcassonne, confortés par les résultats d'un questionnaire élaboré par les représentants de proximité du Languedoc- Roussillon, ces derniers ont voté une alerte pour risque grave le 12 novembre 2020 en instance de proximité. Élus et RRH devaient mener une enquête conjointe. En désaccord avec la direction régionale sur la méthodologie de l'enquête et face à l'ampleur du travail à mener, les représentants de proximité ont donc saisi le CSE le 17 décembre 2020 afin de voter une expertise.



Les élus du CSE ont alors partagé ce constat du risque grave par incidents répétés. En vertu de l'article L4614-12 du code du travail, une expertise a été votée afin de comprendre les raisons organisationnelles, professionnelles et relationnelles des troubles psycho-sociaux exprimés. (cf **délibération des élus du CSE sur la désignation d'un expert** suite à une alerte pour risque grave à France 3 Languedoc-Roussillon en date du 17 décembre 2020)

Cette présentation du rapport d'expertise intervient seulement ce jour en raison d'évènements personnels graves rencontrés par l'expert qui avait la charge de ce dossier. Deux autres experts du même cabinet ont donc repris le travail afin d'instruire et d'analyser l'alerte pour risque grave par incidents répétés sur le périmètre du Languedoc-Roussillon.

De nombreux signalements de comportements « inappropriés » du rédacteur en chef de France 3 Languedoc-Roussillon, en poste depuis le 16 avril 2018, ont été relayés auprès de la direction régionale d'Occitanie et ce depuis 2019. Toutes ces alertes sont restées sans suites apparentes et les conditions de travail des équipes se sont de plus en plus dégradées instaurant un malaise grandissant au sein de la rédaction.

Il en ressort un constat alarmant. Pendant plusieurs années le rédacteur en chef a eu des agissements malveillants. De nombreux salariés ont fait part d'une immense perte de confiance en eux, de véritables malaises en venant au travail ce qui a parfois développé un fort taux d'absentéisme. Certains salariés ont même précisé que ces actes subis de façon répétée les ont conduits à des idées mortifères.

Face à ces constats extrêmement graves, la directrice régionale a tenté un mea culpa. Elle a reconnu qu'elle avait été mise en échec dans sa volonté de remettre ce manager dans la « ligne ». « *Ce rédacteur en chef à une personnalité particulière qui a du mal à accepter un point de vue différent du sien y compris avec les membres du CODIR* », précise Mme Paolacci. Mais quid du collectif ? Quelles sont les mesures correctives que la direction a mis en œuvre pour circonscrire les risques auxquels sont exposés certains salariés par ce type de management. Si la direction a fait le choix de « coacher » le manager, par ailleurs l'employeur se doit de prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle (article L.4121-2 du code du travail).

Nous avons alors rappelé que le manager mis en cause avait été replacé dans la rédaction à sa demande comme rédacteur en chef adjoint et que cela nous interrogeait sur le niveau de compréhension de la situation ainsi créée. Ce dernier a lui-même pris l'initiative de communiquer à l'ensemble des salariés ce changement organisationnel par courriel le 17 juin dernier. Cette initiative est-elle validée par la direction ? En quoi ce choix de repositionnement du manager protège-t-il le collectif ?

Nous avons demandé si la direction pouvait partager avec nous son appréciation de la situation et si elle pouvait qualifier les faits qui étaient exposés dans ce rapport d'expertise. D'une même voix, direction régionale et direction du réseau, ont refusé de qualifier les faits devant nous. En revanche, le DRH a déclaré : « *On prendra les décisions après la lecture de ce rapport* ».



Les élus ont beaucoup insisté sur le temps qu'il avait fallu à la direction pour admettre les faits aujourd'hui exposés dans l'expertise. Quid des victimes qui aujourd'hui encore doivent travailler dans une équipe où un des adjoints est l'ancien rédacteur en chef aux comportements que nous avons qualifié de « déviants » ? Une forme d'impunité semble s'être instituée.

La directrice régionale a voulu conclure en affirmant qu'avec beaucoup de changements dans l'équipe d'encadrement elle espérait que les salariés de Languedoc-Roussillon pourraient passer à autre chose. Dans le cas qui nous occupe, l'espoir est un levier bien léger face au diagnostic et à l'analyse que pose cette expertise. Une fois de plus, la CSSCT déplore de devoir rappeler à la direction ses obligations en termes de santé, sécurité et conditions de travail.

Les élus ont répété que la situation ne pouvait rester en l'état et que la présence de ce manager dans l'équipe d'encadrement, même en tant qu'adjoint, continuait à poser de graves problèmes pour les salariés de Languedoc-Roussillon qui ont fait l'objet de formes de maltraitances managériales.

Pour rappel, l'article L.4121-1 du code du travail précise que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Les obligations de l'employeur en termes de santé physique et mentale relèvent d'une obligation de résultat, il est donc impossible de pouvoir y déroger. En l'état, la CSSCT s'interroge sur cette zone de non-droit qui perdure à France 3 Languedoc-Roussillon, où, une fois de plus, la direction s'engouffre dans une prévention tertiaire sans même donner de gages sur la maîtrise des risques ou sur une éventuelle réparation engagée auprès de celles et ceux qui en portent encore les stigmates.



Avis du CSE sur la relocalisation de la locale de Pau

Les élus du CSE ont pris connaissance du dossier d'information relatif au déménagement de la locale de Pau.

Ils saluent le fait que la méthode mise en œuvre ait permis d'associer les salariés et les représentants de proximité dès l'amont de la réflexion, afin d'aboutir à un projet qui suscite l'adhésion de l'équipe. Ceci est plutôt nouveau, par rapport aux précédentes relocalisations immobilières présentées au CSE dans un passé encore récent. Ils espèrent que cette expérience profitera aux projets à venir, sous la forme d'un partage de bonnes pratiques.

Ils prennent acte des évolutions apportées grâce à ces échanges, tant sur la lumière du jour que sur les ventilations naturelles.

Ils saluent le fait qu'une attention importante ait été portée aux mobilités, en particulier les déplacements à vélo, avec des équipements sécurisés.

Ils notent que le choix d'une relocalisation en centre-ville répond en particulier au souci d'une meilleure visibilité des équipes France 3, ce qui constitue une inflexion notable par rapport à la stratégie mise en œuvre jusqu'ici, qui consistait à excentrer les stations dans des zones d'activité. Ils espèrent qu'il ne s'agit pas d'une simple argumentation circonstancielle.

En conséquence, ils donnent un avis positif à la relocalisation de la locale de Pau.

Malgré tout, les élus regrettent que FTV n'ait pas revisité un certain nombre de principes dans les aménagements qu'elle conduit, en particulier suite aux enseignements de la crise sanitaire. Ils redisent leurs réserves sur les openspace, sur la capacité des locaux à répondre aux nécessités de distanciation sociale et de s'inscrire dans l'avenir.

**Adopté à l'unanimité des 25 élus présents
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

A Paris, le 29 septembre 2021